

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 193

présenté par

M. Abad, M. Straumann, Mme Levy, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, Mme Guion-Firmin, M. Leclerc, M. Bony, M. Rolland, Mme Valentin, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bassire, M. Cattin, M. Lurton, M. Rémi Delatte, M. Minot, M. Viala, M. Vialay, M. Bazin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Ciotti, Mme Louwagie, M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart, M. Saddier, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Le Fur et M. Brun

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les élèves de chaque classe des écoles élémentaires élaborent et réalisent un programme d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. Ce programme est mis en œuvre pendant la semaine du 22 mai.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La sensibilisation des élèves à la biodiversité va dans le sens du projet de loi une école de la confiance, qui est de se projeter vers l'avenir : renforcer l'ouverture de notre école sur le monde.

L'article 2 de la charte de l'environnement de 2004 proclame que : « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » et que l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Les populations de 3.706 espèces de poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles ont diminué de 60 % en seulement quarante ans à partir de 1970.[1] Le doute n'est plus permis : notre biodiversité est en danger.

L'enjeu de sensibilisation est devenu international. En 2018, l'organisation des Nations Unies a désigné la journée du 22 mai « journée internationale de la biodiversité » en vue d'encourager la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et d'accroître la sensibilisation à ce sujet. Ce geste témoigne d'une prise de conscience globale concernant la biodiversité.

Toutes ces évolutions ne sont pas pour autant pleinement satisfaisantes. Il manque dans la plupart des dispositions relatives à la biodiversité une place centrale pour les acteurs de demain : les enfants. Bien qu'ils soient succinctement évoqués dans quelques textes, aucune disposition propre à ces citoyens en devenir n'existe réellement.

Un peu sur le modèle de la semaine du goût, cet amendement prévoit la réalisation d'un programme d'action concrètes en faveur de la biodiversité pendant une semaine dans les écoles élémentaires.

Durant la semaine du 22 mai, différentes activités orientées autour de la biodiversité devront être obligatoirement réalisées par les élèves. Il s'agira, en outre, de mettre en œuvre différents projets préparés tout au long de l'année, de les concrétiser et de les présenter à la fin du programme.

L'objectif est de sensibiliser les enfants et leur entourage aux gestes quotidiens qui permettent la préservation de la biodiversité. Des gestes simples, accessibles à tous, mais qui permettront à chacun de reproduire cela chez eux.

Les activités devront être cohérentes avec la région, la zone d'habitation des élèves pour leur permettre de reproduire les acquis au sein de leur propre foyer. La création d'un reportage photo local, d'une exposition, d'une étude de cas, de maquettes seront un moyen efficace de sensibiliser les acteurs de demain sur la préservation de la biodiversité.

[1] <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/nature-crise-biodiversite-10-chiffres-70574/> : « 25.821 des 91.523 espèces figurant sur la Liste rouge établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et actualisée en 2017 ont été classées comme menacées. Sur ce total, 5.583 étaient sévèrement en danger, 8.455 en danger et 11.783 vulnérables. »